

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 2 avril 2010

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil dix et le deux avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 21

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire - Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Pierrette DEZIER, Maires - Adjoint, M. Yannik SEGUIN, M. Jean-Louis RATHONIE, Mme Annie BASTIE, M. Jacques VIREFLEAU, M. Jacques MARTHON,, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, Mme Nicole DUPUY, M. Jean- Michel CLAUX, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Annette COMBASTEIL, Mme Elisa JEANTET-MAIRE, Mlle Annabel MAGALHAES, Mme Laurence SIFAOU-BUISSON, M. Michel CAILLARD, Mme Laurette SIEGEL, Mme Dominique CARPISASSI-SURGET soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Yves JUIN, Mme Arlette MARTIN – CUEILLE, M. Yves MEYRIGNAC, Mme Jocelyne BUGE – CHASTANET, M. Jean-Paul DEVEIX

Etait absente : Mme Marylène DUPUY, Mme Patricia COLIN

Mademoiselle Annabel MAGALHAES remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Utilisation de salles de réunion du centre Culturel et Sportif et de salles de sport municipales – Modification des délibérations des 28 mai et 27 novembre 2009 fixant les tarifs afférents

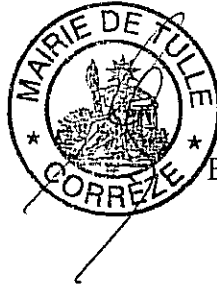
Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération du 28 mai 2009 fixant les tarifs des équipements sportifs pour l'année scolaire 2009-2010,
- Vu sa délibération du 27 novembre 2009 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2010 dont ceux liés à l'utilisation de salles de réunion du CCS,
- Considérant que la collectivité est de plus en plus sollicitée pour la mise à disposition de salles de réunion et de salles de sport,
- Considérant qu'il convient, par conséquent, de fixer des tarifs pour la mise à disposition de certaines de ces salles et de modifier les tarifs fixés par les délibérations susmentionnées,
- Vu le document afférent ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs des salles de réunions et de sport conformément au tableau ci-annexé.

2 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.



Le Maire,

Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 16 Avril 2010

Date et Réf. de l'accusé de réception : 16 Avril 2010

921 - 02062010

Tarifs salles de réunion du CCS et salles sportives

	heure		journée		semaine	
	été	hivers	été	hivers	été	hivers
salle de réunion de 0 à 19 personnes	10,00 €	15,00 €	100,00 €	150,00 €	400,00 €	600,00 €
salle de réunion de 20 à 50 personnes	20,00 €	25,00 €	200,00 €	250,00 €	800,00 €	1 000,00 €
salle de réunion de plus de 50 personnes et hall d'exposition	30,00 €	150,00 €	300,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €
salle spécialisée (boxe, judo, karaté danse...)	30,00 €	40,00 €	300,00 €	400,00 €	1 200,00 €	1 600,00 €
petit gymnase (Turgot, Lovy, salle EPS CCS...)	40,00 €	50,00 €	400,00 €	500,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €
grand gymnase (V. Hugo, salle de compétition CCS...)	50,00 €	60,00 €	500,00 €	600,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €

La période hivernale correspondant à la période avec chauffage.

L'accès aux associations Tullistes étant gratuite.

Transmis au contrôle de légalité le : 16 Avril 2010

Date et Réf. de l'accusé de réception : 16 Avril 2010

D 21 - 02062010



Guillaume
Guillaume
Guillaume

Guillaume